

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Date de la convocation : 15/02/2021  
Date de l'affichage : 15/02/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE 22 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un

Le vingt-deux février à dix-huit heures trente

Le conseil municipal de la commune de FROZES, dûment convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MEUNIER Laurent, Maire.

**Étaient Présents** : Mrs MEUNIER Laurent, MARTEAU Laurent, FLÉ Didier, BARRITEAU Benjamin, BRAULT Franck, BROCHARD Freddy, CHARRUYER Jérôme, DUCLAUD Julien,  
Mmes CABELLO Marlène, DRAGON Jeannine, GERMAN Agnès, GRATADOU Anne, MAINGAULT Alexandra, ROUIL Maude et Mme CHATET Violaine

**DÉLIBÉRATION 2021/04 ORIENTATION BUDGÉTAIRE – CHOIX DES TRAVAUX**

Le Maire présente les différents travaux qui pourraient être fait au cours de l'année 2021.

Il présente les devis estimatifs pour chacun d'eux :

**TOITURE MAIRIE** : 76579.18 euros TTC. Des subventions pourraient être demandées au titre de l'ACTIV'4 auprès du conseil départemental, la DETR et DSIL auprès de l'état.

**TROTTOIRS Allée du Soleil Levant** environ 7000 euros TTC en faisant qu'une partie dans un premier temps.

**TERRAIN MULTISPORT** environ 12300 euros TTC pour la réfection du revêtement et changement des combinés de buts.

**DEPLACEMENT POTEAU SALLE DES FETES** 2500 euros TTC pour la modification du branchement électrique et l'installation d'une boîte de dérivation.

**MATERIEL MAIRIE** environ 3000 euros pour l'installation d'un nouveau PC et le changement des fauteuils du secrétariat.

**VIABILISATION PLACETTE DES GRANDS CHAMPS** environ 15500 euros pour les raccordement électriques, eaux, assainissement et télécom.

La subvention ACTIV 3 pour un montant de 21 200€ va être demandée auprès du conseil départemental. Pour l'ensemble des travaux autres que la toiture.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Accepte ces travaux et demande d'attendre le vote du budget pour savoir lesquels seront réalisés en 2021.

Souhaite que les demandes de subventions soient formalisées auprès des diverses instances.

**DÉLIBÉRATION 2021/05 VIABILISATION DES GRANDS CHAMPS**

Le maire rappelle que la commune s'est engagée en contrepartie d'une emprise de terrain de Mme Lévêque à viabiliser les parcelles AD 183 et AD 189.

Le coût de viabilisation des terrains approchant aujourd'hui les 15 500 euros (eaux, assainissement électricité et télécom), une participation financière de 8784 euros a été acceptée par Mme Lévêque.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTTE la participation à hauteur de 8784 euros de Mme Lévêque pour la contribution à la viabilisation des parcelles AD 183 et AD 189.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et charge le Maire de lancer la viabilisation des terrains.

### DÉLIBÉRATION 2021/06 VOTE DES SUBVENTIONS

Le maire propose de voter les subventions pour les inscrire au budget.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** d'inscrire les subventions de la manière suivantes et charge le maire de les faire verser le plus rapidement possible.

SUBVENTIONS	2021
ACCA FROZES	Sur présentation d'un projet
AIR SOFT TETES BRULÉES	50 €
ANIM'FROZES	Sur présentation d'un projet
Club des aînés ruraux	Sur présentation d'un projet
Amicale sapeurs-pompiers Latillé	50 €
Amicale sapeurs-pompiers Vouillé	50 €
Anciens AFN	30 €
Centre socio culturel Vouillé	Si participation de Frozes
Concert en nos villages	150 €
Styl'FM	150 €
DONNEUR DE SANG DE LATILLE	25 €
Courte échelle Latillé	180 €
Lutte contre le Cancer	25 €
Paralysés de France	25 €
Paroisse de Vouillé	150 € (Chauffage Église)
Chambre des métiers	150 €
ECOLE NOTRE DAME LA CHAUME	10190 €
UNSS Latillé	50€/ enfant inscrit

DÉLIBÉRATION 2021/07 SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE LA CHAUME ANNÉE 2019-2020

M. le Maire rappelle que par délibération, en date du 8 décembre 2020 n° 2020/66, une subvention de 250 € a été accordée pour des voyages scolaires.

Cette délibération retrace les voyages. Un des voyages a été oublié d'être comptabilisé dans le total de la subvention.

Il s'agit du séjour à Angle sur Anglin, pour un coût de 22 € par enfant. 5 enfants de la commune sont concernés.

La commune verse 11 € par enfant soit 55 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

De verser les 55 € à l'école la Chaume pour les familles.